

ACTIVITÉ (DÉCONNECTÉE) - DÉBAT MOUVANT : DONNÉES PRIVÉES OU DONNÉES PUBLIQUES ?

SÉCURITÉ > 4.2 PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES ET LA VIE PRIVÉE

CONVIENT POUR	AGE	NIVEAU DE COMPÉTENCE	FORMAT	DROITS D'AUTEUR	LANGUE(S)
Chercheurs d'emploi, Citoyens peu scolarisés, Tous publics	Adultes, Seniors	Niveau 1	Fiche d'activité	Creative Commons (BY-SA)	Français

A travers un débat mouvant, cet atelier permet aux participant.e.s d'exercer leur esprit critique et de mettre à l'épreuve leur avis en identifiant les données qui devraient, selon eux, appartenir au domaine public ou rester dans le domaine privé

Objectif général Connaissances

Temps de préparation pour l'animateur moins d'une 1 heure

Domaine de compétence 4 - Protection de l'identité et des données personnelles

Temps requis pour compléter l'activité (pour l'apprenant) 0 - 1 heure

Nom de l'auteur Nothing 2hide

Ressource originellement créée Français

DÉROULÉ

1 Introduction

Le but de cet atelier est d'échanger et de débattre autour du domaine auquel doivent appartenir les données, à savoir public ou privé, en jouant à un jeu de positionnement : le débat mouvant.

L'objectif d'un débat mouvant est de :

- Mettre les participant.e.s en position active de réflexion et d'interrogation critique
- Susciter l'intérêt, l'interrogation et le débat au sein du groupe
- Déconstruire les préjugés sur un sujet
- Faire émerger des pistes de réponses

Le principe est simple : présenter une série d'affirmations, à chaque assertion formulée, chaque participant.e à l'atelier doit se positionner physiquement :

- soit à la droite de l'animateur.rice, si ielle est d'accord avec l'affirmation ;
- soit à gauche, si ielle n'est pas d'accord ;
- personne n'a le droit de rester au milieu (sans avis), le fait de se déplacer réellement pousse à choisir un camp et des arguments.

Après chaque affirmation, une fois que tout le monde s'est positionné, demander à un participant.e pourquoi ielle s'est positionné.e pour ou contre (selon le camp qu'ielle aura choisi). Ensuite c'est un ping pong : une fois l'argument donné, donner la parole à une personne de l'autre camp et ainsi de suite.

Lors des échanges il faut respecter trois règles :

1. les participant.e.s n'ont le droit de prendre la parole qu'une seule fois par débat
2. les arguments donnés par les participant.e.s sont des arguments sur le débat, pas sur la dernière déclaration du camp opposé. On ne se répond pas.
3. on a le droit lorsqu'on est touché.e par un argument de changer de camp. On peut changer d'avis autant de fois qu'on veut.

[Un exemple de débat mouvant](#) :

Conseil médiation :

Dans ce débat, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, chacun donne son avis. Il faut

décomplexer les participant.es à ce propos et bien leur faire comprendre que ce n'est pas « Question pour un Champion ».

N'hésitez pas à créer vos propres affirmations pour animer ce débat !

Pour en savoir plus sur les données personnelles, privées et l'identité numérique, nous vous conseillons de vous référer à la fiche outil « Les données personnelles »

2 Le débat

Une fois que les participant.e.s ont compris le principe du débat mouvant (et qu'ielles ont bien intégré le fait qu'ielles peuvent changer de camp au fur et à mesure des débats, au cours même de la question, sans attendre la fin de l'argumentaire), on peut commencer !

Annoncer un à un les divers sujets. Ne pas forcer les participant.e.s à argumenter, cela peut en mettre certain.e.s mal à l'aise qui du coup, n'oseront peut-être pas bouger. Mieux vaut demander qui veut expliquer sa position puis laisser le débat se faire tout seul. Laisser les participant.e.s se répondre, relancer en cas de besoin, et donner la parole aux plus timides quand nécessaire !

- Les scandales sur les notes de frais se sont multipliés depuis le début des années 2000. En 2009, un scandale a explosé en Angleterre, faisant tomber plusieurs têtes. Certain.e.s faisaient passer leurs frais de jardinage et d'entretien de piscine en note de frais. En France, les notes de frais des député.e.s doivent être publiques.
- Tous les deux jours, une personne décède en détention, selon l'observatoire international des prisons. Or, pour une partie d'entre elles (certaines années jusqu'à un tiers !), la cause demeure inconnue. Le nombre et la cause des décès en prison doivent être en open data.
- L'Union Européenne a mis en place un système d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre en vue de réduire celle-ci dans la Communauté de façon économiquement efficace. En bref, chaque entreprise a une autorisation d'émission de gaz à effet de serre, si elle dépasse son seuil, elle peut racheter des droits à celles qui ne l'ont pas atteint. Les noms des entreprises qui dépassent l'autorisation d'émission (et toutes les informations liées) doivent être publics.
- Des campagnes de crowdfunding aux dons spontanés, de particuliers ou d'entreprises, beaucoup d'associations ne peuvent vivre sans toutes ces entrées d'argent, provenant de simples citoyens.

Les associations qui font appel aux dons devraient rendre publics leur relevé de compte.

- Combien de fois a-t-on vu un hémicycle presque vide . Combien de fois chaque député.e a-t-elle manqué à l'appel à l'Assemblée Nationale ? Et qu'elle était la cause de son absence. Autant de questions qui demeurent, pour beaucoup, sans réponse. Un.e député.e devrait rendre public son agenda lors de ses absences à l'Assemblée.
- Sur Facebook, si (et seulement si) un.e utilisateur.rice signale un compte, celui-ci peut être examiné par les équipes du géant, et, potentiellement, suspendu. Les noms des comptes suspendus sur Facebook en raison d'activité (conversations, demandes d'amis, posts) en lien avec le terrorisme devraient être publics.

3 Pour aller plus loin

Les participant.e.s peuvent s'intéresser à toutes les données déjà publiques.

Le site <https://www.data.gouv.fr/fr/> en référence beaucoup. Parle, l'association [Open Data France](#) s'évertue à montrer leur utilité et leur mise en perspective.